

Débat
public sur



LE PROJET D'ACCÉLÉRATION DE LA MISE À 2X2 VOIES DE LA RCEA

(ROUTE CENTRE EUROPE ATLANTIQUE) RN79/RN70/RN80
ENTRE MONTMARIAULT ET MÂCON/CHALON-SUR-SAÔNE



Ministère
de l'Écologie,
du Développement
durable,
des Transports
et du Logement

Ressources, territoires et habitats
Énergie et climat Développement durable
Prévention des risques Infrastructures, transports et mer

Présent
pour
l'avenir

Réunion publique du 15/12/2010 - Paray-le-Monial

Sommaire

- > **Ce que le maître d'ouvrage a entendu**
 - > **Les réponses qu'il peut apporter à ce stade**
-



Ce que le maître d'ouvrage a entendu

- > Un diagnostic largement partagé
- > Des points de vue divergents sur l'opportunité de la solution proposée
- > Confirmation de la complexité juridique

Un diagnostic largement partagé

- > **L'enjeu prioritaire de la sécurité**
- > **L'enjeu économique**
- > **La nécessaire prise en compte de l'environnement**
- > **Un regret : le retard pris dans l'aménagement de cette voie**

**La demande unanime
d'un aménagement rapide**

Des points de vue divergents sur l'opportunité de la solution proposée

- > **Une solution acceptée par certains en raison de l'urgence de la situation mais avec des demandes d'adaptations**
- > **Une solution inacceptable pour d'autres : demande du maintien de la gratuité et opposition au principe de la concession**

Un équilibre juridique à trouver

L'acceptabilité juridique du projet repose sur un équilibre à trouver entre deux principes :

- > L'égalité de traitement des usagers devant le péage, qui conduira notamment à examiner la pertinence de l'espacement des points de péage**
- > L'obligation de ne pas priver les usagers de toute possibilité de relier gratuitement, par un itinéraire qui n'est pas nécessairement parallèle, les points desservis par la nouvelle autoroute, qui soulève la question des itinéraires alternatifs**



Les réponses de la maîtrise d'ouvrage

- > Les réponses sur les caractéristiques du projet
- > L'examen des demandes spécifiques
- > Les demandes de portée générale

Les réponses sur les caractéristiques du projet

- > **L'écart entre les estimations de coûts des travaux entre 2007 et 2008**
- > **Les impacts en termes de surface agricole**
- > **La justification d'une nouvelle DUP**
- > **La compatibilité avec le Grenelle de l'Environnement**
- > **Les financements européens**
- > **L'alternative VFCEA**
- > **L'amélioration de la sécurité d'ici le démarrage des travaux**
- > **Les protections phoniques**
- > **Le contrôle de l'Etat sur l'évolution du tarif des péages**

L'examen des demandes spécifiques

Demandes d'ajustements locaux :

- > **L'inclusion dans la concession du futur échange avec la RN7**
- > **Le maintien du demi-diffuseur de Deux-Chaises**
- > **L'intégration de l'aire de Cressanges**
- > **Le déplacement du diffuseur de Montbeugny**
- > **La création d'un nouvel accès à Besson**
- > **La desserte de Bourbon-Lancy**

Les demandes de portée générale

Concernant le projet du maître d'ouvrage :

- > **Détailler l'équilibre entre dispositifs de péage et itinéraires alternatifs** (emplacement des points de péage, aménagement des itinéraires alternatifs existants, création éventuelle de voies d'évitement des péages à caractéristiques réduites)

L'examen des scénarios évoqués par le public :

- > **Modification du périmètre de concession**
- > **Aménagement à 2x1 voies avec séparateur central**
- > **Non réalisation des ouvrages d'art les plus coûteux**

Merci de votre attention